Résultats atteints par le Jumelage

Appui Institutionnel au Secrétariat d'Etat au Développement Durable dans le domaine de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable



Mars 2012 - Juin 2014



Informations générales sur le projet

Durée: 28 mois (mars 2012 à juin 2014)

Budget: 1200000 euros

Gestion: Unité de Gestion du Programme d'Appui

à l'Accord d'Association et du Plan d'Action de Voisinage Experts: 58 experts des trois Etats membres impliqués

Ressources consommées : 540 Hommes/jours d'expertise en Tunisie (plus le recours exceptionnel à 4 intervenants du secteur privé pour certaines actions de formation), 175 H/J de voyages d'études en France et en Finlande, 22 ateliers et séminaires de formation



Séminaire de lancement du Jumelage, 30/05/2012 (CITET)

Institutions partenaires:

- France: Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME), Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres (CELRL), Institut National des Risques Industriels (INERIS), Office International de l'Eau (OIEau)
- Pays Bas: Service gouvernemental de l'espace rural (DLG) et Commission nationale pour l'évaluation environnementale (Mer)
- Finlande: Institut de l'Environnement (SYKE)

Bénéficiaire:

Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Secrétariat d'Etat au Développement Durable)

Directions Générales et Directions du Secrétariat d'Etat au Développement Durable



Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)



Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)



Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET)

SYKE



Objectifs du projet :

Contribuer à promouvoir un développement durable à travers l'ancrage d'une approche nationale de protection de l'environnement et de préservation des richesses naturelles par un renforcement institutionnel des structures du Secrétariat d'Etat chargées de l'environnement et du développement durable.

Les grands axes d'intervention du Jumelage

Résultat 1 : Rapprochement avec l'Union européenne de la législation et de la réglementation environnementale nationale

Les cinq thématiques prioritaires suivantes, sélectionnées par la partie bénéficiaire (Direction de la Législation et des Affaires Juridiques du Secrétariat d'Etat au Développement Durale), ont été traitées dans le cadre du Jumelage

- · information et participation du public,
- protection de la biodiversité,
- polices de l'environnement,
- installations industrielles classées,
- · déchets.



Atelier de restitution du volet 1 - 25/02/2014 (CITET)

Pour chacune de ces thématiques, des rapports d'analyse comparée entre les cadres juridiques européen et tunisien ont été rédigés. Ils recensent l'ensemble des programmes, stratégies thématiques et principaux textes juridiques de l'Union européenne dans le domaine de la protection de l'environnement. Il en a été tiré des recommandations précises et un plan d'action visant à favoriser le rapprochement du cadre juridique tunisien de l'environnement avec le cadre européen. Dans le domaine des polices de l'environnement, cette analyse a été alimentée par un atelier-table ronde et par une visite d'étude en France, mettant en relation les experts juridiques du ministère et des organismes sous tutelle ainsi que la magistrature.

Quelques exemples de recommandations :

- garantir le droit d'accès aux informations environnementales et à la justice en matière d'environnement, organiser la participation du public à l'action environnementale;
- renforcer l'effectivité du droit (pour les polices de l'environnement) à travers le cadre juridique, les aspects institutionnels et organisationnels;
- aligner le code forestier sur le concept moderne de biodiversité, désigner des zones spéciales de conservation et adopter des plans de gestion et de suivi/évaluation contre la dégradation et les perturbations des habitats, en particulier pour les espèces menacées.

Résultat 2 : Stratégie d'intégration du développement durable dans la gouvernance administrative revue et renforcée

La stratégie nationale du développement durable (SNDD) a été revue dans une configuration interministérielle (mise en conformité avec les stratégies sectorielles: atelier interminstériel de la SNDD des 07 et 08/11/2013), puis ajustée en fonction des enjeux prioritaires de développement durable dans les régions (ateliers régionaux tenus à Bizerte, Gabès et Kairouan du 12 au 16 mai 2014).

Un comité de suivi de mise en œuvre de la SNDD a été institué. Une liste de 50 indicateurs clés du développement durable a été définie et les aspects relatifs au suivi de certains écosystèmes particulièrement fragiles (zones humides, systèmes insulaires) ont été encadrés.

Des recommandations ont été formulées en vue de la mise en place de l'instance constitutionnelle du développement durable et du droit des générations futures, instaurée par la nouvelle constitution tunisienne.

Des éléments nécessaires à l'élaboration du Pacte National du Développement Durable ont été mis en place : mémorandum d'entente signé (Secrétariat d'Etat au DD, ministère de l'agriculture et UTAP) pour l'élaboration du PNDD dans le secteur agricole et plateforme pour la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises.



Atelier régional de la SNDD - 14/05/14 (Gabès)

Visite d'étude en France de l'APAL - 14-18/04/14

Un plan de communication institutionnelle a également été mis au point pour le Secrétariat d'Etat et une dynamique de réseau des chargés de communication du ministère et des organismes sous tutelle a été initiée.

Cet ensemble a permis d'offrir les conditions d'une meilleure intégration du développement durable dans la gouvernance

Résultat 3 : Capacités d'intervention opérationnelle des institutions bénéficiaires renforcées

Au niveau de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), les principaux résultats atteints, à travers les missions d'expertise et la visite d'étude organisées par le Conservatoire du Littoral sont :

- une stratégie de gestion intégrée des zones côtières revue
- un projet de charte littorale élaboré

Pour l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), les résultats sont les suivants :

- personnel formé dans le domaine des évaluations environnementales
- personnel formé (aspects théoriques et pratiques) à la concertation publique
- termes de référence révisés pour l'élaboration des études d'impact environnemental



- plan stratégique du CITET élaboré et diffusé
- nouveaux services développés, dans le domaine de la gestion des effluents industriels
- capacités renforcées dans le domaine de la mise à niveau environnementale des entreprises, de l'Ecolabel, de l'ISO 17025, de la veille technologique et de la promotion des savoir-faire

Au niveau du Secrétariat d'Etat au Développement Durable, les capacités ont été renforcées pour :

- la Direction de la Coopération Internationale et des Projets : techniques de négociations internationales et management de projet
- et la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie : suivi environnemental des zones industrielles et promotion des meilleures technologies disponibles).

Résultat 4 : Capacités institutionnelles, managériales et organisationnelles renforcées

Un audit des Services du Secrétariat d'Etat au Développement Durable et de l'ensemble des Organismes sous sa tutelle (ANGED, ANPE, APAL, BNG, CITET, ONAS) a été réalisé, faisant ressortir un ensemble de recommandations.

Ce rapport final a été présenté lors d'un atelier tenu au Secrétariat d'Etat, avec la participation de représentants de l'ensemble des OST. Ses recommandations ont été examinées par la partie bénéficiaire. Certaines sont en cours de mise en œuvre, d'autres sont retenues comme prioritaires et leur réalisation sera engagée à court terme, sous réserve de quelques mesures préalables. Enfin certaines autres nécessiteront des moyens qui ne sont pas disponibles actuellement, leur mise en œuvre est reportée.

Les capacités du Secrétariat d'Etat ont également été renforcées dans le domaine de la gestion budgétaire par objectifs, à travers la réalisation de deux ateliers de formation (30 participants) et d'une visite d'étude en France (6 participants)



séminaire de restitution du rapport final du volet 4
11/06/2014

(Sacrétariat d'État ou Dévelopment Durable)

(Secrétariat d'État au Développement Durable)

Secrétaire d'Etat au Développement Durable



Mounir MAJDOUB

Equipe projet



Sabria BNOUNI Chef de Projet Tunisie



Marie-Odile GUTH Chef de Projet France



Mikael HILDE Chef de Projet Finlande



Ivo WALSMIT Chef de Projet Pays-Bas



Stefano CORRADO Délégation de l'Union européenne



Moez MHALLA UGP P3A-III



Rim GUIZANI Homologue CRJ



Dominique ETIENNE CRJ



Wassila JAZIRI Assistante du CRJ



Rouchdy KBAIER Marie Joelle COUTURIER Chef de Projet France CRJ (Jusque Février 2014) (Jusque juillet 2013)



Afef TLILI Assistance CRJ (Jusque déc. 2013)

Vis-à-vis



Kaouthar TLICHE ALAOUI Lotfi BEN SAID Activités 1.1 et 1.2



Activités 2.1



Monia BRAHAM Activité 2.2 et 2.3



Mohamed **BEN JEDDOU** Activité 2.4



Mahmoud CHIHAOUI Activité 3.1



Syrine MOUSSA Activité 3.2



Imen BEN SOYEH Activité 3.3



Amel AKREMI Activités 3.5 et 3.6



Habiba OUESLATI Activité 3.7 (Jusque Fév. 2014)



Mohamed SAID Activité 3.7



Sabria BNOUNI Activité 3.8



Sihem FILALI Activités 4.1 et 4.2

Experts clés



Didier LEMORVAN Volet 1



Stéphane BERNAUDON Volet 2 (Jusque Fév. 2014)



Yann GOURIO Volet 2



Fabrice BERNARD Volet 3



Jean-Philippe DURANTHON Volet 4